

La journée d'aujourd'hui s'est révélée particulièrement difficile en ce que certaines des questions, non pas toutes, ont été assez courtes. En fait, un grand nombre de députés de l'opposition ont posé des questions, et je m'en félicite car beaucoup de députés se sont fait inscrire sur ma liste et ils attendent de prendre la parole durant la période des questions. Je ne suis pas du tout contente quand, à la fin de cette période, je me rends compte que je n'ai autorisé que huit ou neuf députés de l'opposition à poser des questions. Je tiens à contenter le plus grand nombre de députés possible. Je veux rappeler aux députés que c'est dans leur intérêt d'abréger leurs questions pour donner l'occasion d'en poser à tout le monde.

● (1510)

**M. Nielsen:** Madame le Président, à ce propos, c'est aussi dans l'intérêt des ministres d'abréger leurs réponses pour permettre à ces clients, comme vous les appelez, de poser leurs questions. Le cas précis que je veux signaler à la présidence cet après-midi est celui où le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) s'est fait interrompre au beau milieu de sa question à laquelle il n'a pas obtenu de réponse du premier ministre (M. Trudeau). On aurait sûrement dû le laisser terminer sa question. On ne devrait pas couper la parole aux députés pour leur demander de poser une question, quand c'est justement ce qu'ils sont en train de faire.

**Mme le Président:** Je peux me tromper, mais je crois que l'agitation a commencé quand le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) n'a pas obtenu de réponse à l'une de ses questions. Je ne peux évidemment pas forcer un autre député à répondre. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) n'ayant pas obtenu de réponse à sa première question, il en a posé une deuxième. Je pense que le député du Yukon (M. Nielsen) va admettre que j'ai laissé beaucoup de latitude au député de Saint-Jean-Est dans sa deuxième question. Il dépassait de toute évidence les limites auxquelles il est généralement convenu de s'en tenir.

Je n'interviens dans ces cas-là que pour faire observer le décorum et maintenir l'ordre à la Chambre. Je ne cherche pas à empêcher les députés de s'exprimer. Bien au contraire. Tous les députés veulent s'exprimer. En obligeant les députés à raccourcir les questions qu'ils posent pendant la période des questions, je donne à un plus grand nombre de députés l'occasion d'exercer la liberté qu'ils ont de s'exprimer.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je prends la parole au sujet du rappel au Règlement du député du Yukon (M. Nielsen). Je lui signale que son exemple était particulièrement mal choisi. Il se plaint des longues réponses des ministres. Le député du Yukon se rappelle que son collègue de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a débité toute une série de chiffres avant de me poser sa question. Il m'a demandé, et je crois pouvoir le citer presque mot à mot, «le premier ministre essaie-t-il de se dérober à ses obligations?». C'était sa question et j'ai répondu non. Non, je n'essaie pas de me dérober à mes obligations.

*Recours au Règlement—M. Clark*

**Mme le Président:** D'accord. Je regrette . . .

**M. Trudeau:** Le député de Saint-Jean-Est s'est levé et a dit . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Je comprends que le premier ministre (M. Trudeau) veuille rétablir les faits, mais j'ai bien peur que nous ne puissions entamer un débat pendant la période des questions et des réponses. Bien entendu, le moment n'est pas opportun. La Chambre aura amplement le temps de le faire à d'autres occasions.

M. CLARK—LES PROPOS DE M. PINARD À L'ENDROIT DE M. KING

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président je prends également la parole pour faire une mise au point et contribuer à ce que Votre Honneur a appelé, je pense, le décorum et l'ordre à la Chambre. Le leader du gouvernement à la Chambre a fait certaines déclarations sans fondement à propos du député d'Okanagan-Similkameen (M. King) et ces déclarations figurent dans le compte rendu de la Chambre. La présidence a rendu sa décision et nous a lu la décision de l'Orateur adjoint demandant à la Chambre de croire sur parole le député d'Okanagan-Similkameen qui se trouvait bel et bien là quand la motion a été mise aux voix. En acceptant de le croire sur parole . . .

**Mme le Président:** A l'ordre.

**M. Clark:** Si je puis formuler mon objection . . .

**Mme le Président:** A l'ordre.

**M. Nielsen:** Écoutez-le.

**M. Clark:** Puis-je parler?

**Mme le Président:** Non, je rappelle au député que j'ai demandé au député du Yukon de ne pas faire d'autres commentaires au sujet de la question soulevée par le député d'Okanagan-Similkameen (M. King). Je crois que le compte rendu est exact. Les divergences d'opinions sont fréquentes à la Chambre. C'est le propre des discussions. Nous avons souvent au compte rendu des déclarations contradictoires faites par tel ou tel député et c'est parfaitement normal. Nous avons un parti ministériel et un parti de l'opposition. Leurs opinions sont souvent diamétralement opposées. Les déclarations contradictoires n'ont donc rien d'étonnant. Le président du Conseil privé (M. Pinard) a fait une déclaration. Je suppose qu'il la maintient. S'il ne veut pas la rectifier, c'est à lui d'en décider et à personne d'autre.

**M. Pinard:** Madame le Président . . .

**M. Clark:** Madame le Président, je n'ai pas eu l'occasion de formuler mon objection qui porte précisément sur le fait que le président du Conseil privé (M. Pinard) a fait une fausse déclaration et qu'elle figure au compte rendu. Il ne s'est toujours pas rétracté et il n'a pas demandé à reprendre ses paroles. Afin de maintenir l'ordre à la Chambre des communes, je lui demande de préciser que son accusation à l'endroit du député d'Okanagan-Similkameen n'est pas fondée.